

SYNODE DU 16 juin 2004

A. VALIDATION D'ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

a) Nouveaux députés:

Le Synode valide les élections en tant que nouveaux députés de:

- M. Pascal Haemmerli, Faculté de théologie, étudiant
- Pasteur Eric McNeely, paroisse de la Côte, permanent

b) Nouveaux suppléants:

Le Synode valide les élections en tant que nouveaux suppléants de:

- Mme Madeleine Piemontesi, Paroisse Val-de-Ruz Ouest, laïque
- Pasteur Joël Pinto, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, permanent

B. RESOLUTIONS ACCEPTEES PAR LE SYNODE

a) Rapport de la Commission de consécration

Le Synode accorde la consécration pastorale à Madame Martine Matthey.

b) Rapport du Conseil synodal sur sa gestion en 2003

Le Synode accepte le rapport de gestion du Conseil synodal pour l'année 2003.

c) Rapport des commissions synodales

Le Synode accepte les rapports de gestion de la commission de consécration pastorale et diaconale et de la commission d'examen de la gestion.

d) Comptes de l'exercice 2003

Le Synode accepte les comptes et bilan de l'exercice 2003.

e) Rapport du Conseil synodal sur la politique de soutien aux œuvres de mission et d'entraide pour la période 2005 à 2007

RESOLUTION 146-A

Le Synode adopte les principes fondamentaux de la nouvelle politique de l'EREN en matière de soutien financier aux œuvres d'entraide et de mission.

RESOLUTION 146-B

Le Synode demande au Conseil synodal de négocier les conditions d'aménagement de cette politique avec les trois œuvres d'entraide concernées (PPP, EPER et DM-échange et mission).

RESOLUTION 146-C

Le Synode garantit aux œuvres, pour 2005, le montant global de 595'000.-- fr.

RESOLUTION 146-D

Le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter, en juin 2005 et en juin 2006, un rapport d'information sur la mise en place de la nouvelle politique en matière d'entraide et de mission.

RESOLUTION 146-E

Le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter, en juin 2007, un rapport évaluatif sur la nouvelle politique en matière d'entraide et de mission.

RESOLUTION 146-F

Le Synode charge le Conseil synodal de soutenir les démarches entreprises au plan suisse en vue d'une fusion des œuvres d'entraide reconnues.

f) Rapport concernant la pénurie ministérielle

RESOLUTION 146-G

Le Synode charge le Conseil synodal de négocier avec la Fédération des Facultés et la CER la mise sur pied d'une formation pastorale en emploi ecclésial.

RESOLUTION 146-H

Le Synode prend acte de la réponse du Conseil synodal à la résolution 145-F concernant les licenciés en herméneutique.

RESOLUTION 146-I

Le Synode prend acte de la réponse du Conseil synodal à la résolution 145-J concernant la formation des laïcs.

RESOLUTION 146-J

Le Synode encourage les paroisses à définir des postes pour des permanents laïcs.

RESOLUTION 146-K

Le Synode autorise le Conseil synodal à surseoir à l'ouverture d'une vacance de poste pour favoriser les paroisses et centres les plus touchés par la pénurie aux conditions suivantes : la vacance ne doit pas priver la paroisse ou le Centre cantonal de plus de 25% de ses forces professionnelles; au terme d'une année, l'ouverture de la vacance est à nouveau possible. Cette mesure est valable jusqu'au 31 décembre 2005 et sa prolongation est soumise à l'accord du Synode.

RESOLUTION 146-L

Le Synode autorise le Conseil synodal à utiliser jusqu'à trois postes de ministres pour conclure des contrats de ministres desservants, et ceci jusqu'en décembre 2007.

RESOLUTION 146-M

Le Synode charge le Conseil synodal d'explorer les possibilités qu'offre la Communauté d'Eglises en mission (Cevaa) en terme de solidarité et d'échange de personnes multiculturel et demande qu'une étude soit faite auprès du service de l'emploi du Canton de Neuchâtel concernant l'intégration des ministres étrangers au sein de notre Eglise.

g) Rapport du Conseil synodal concernant l'évaluation du processus EREN 2003 pour le Synode, le Conseil synodal, l'information et la communication.

RESOLUTION 146-N

Le Synode décide de confier à sa Commission d'examen de la gestion (CEG) l'évaluation du processus EREN 2003 concernant le Synode, le Conseil synodal, l'information et la communication.

h) Agrément du Synode sur préavis du Conseil synodal concernant la nomination éventuelle de deux professeurs de théologie pratique

Ce point, traité à huis clos, fait l'objet d'un embargo jusqu'à la nomination de ces professeurs par le Conseil d'Etat.

C. Motions

Les motions de la paroisse de Neuchâtel concernant la rémunération des maîtres de religion dans les classes primaires et de M. Peter Aerne et consorts concernant la disparition de l'Institut d'herméneutique n'ont pas pu être traitées, faute de temps. Leur traitement est reporté à la session de décembre.